

La certification SST

Qu'est-ce que c'est ?

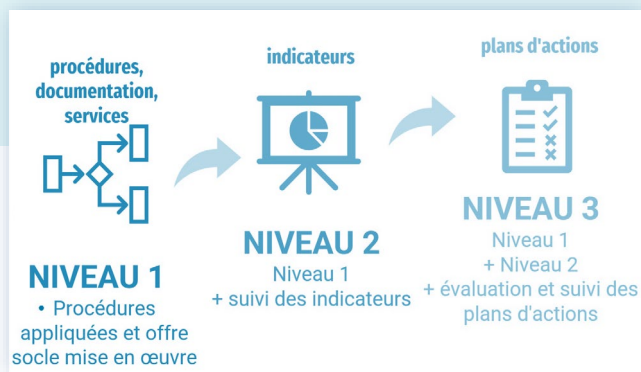
Quoi ?

La certification est une obligation fixée par arrêté le 28.11.2023, opposable depuis 11.2024 auprès des 35 services SSTA, préalable nécessaire pour l'obtention et le maintien de l'agrément des services SST. Elle vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par le service de Santé et Sécurité au Travail (SST) soient réalisés de manière effective, homogène et efficace sur l'ensemble des territoires. Cette certification doit conduire à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue et se compose de **trois niveaux** :

Quand ?

La certification est progressive

La certification niveau 1 est à obtenir avant le 1er décembre 2025



Publication du Décret
(décembre 2023, donc T0)



NIVEAU 1 obtenu :
• Procédures appliquées



NIVEAU 2 obtenu :
• Procédures appliquées
• + suivi des indicateurs



NIVEAU 3 obtenu :
• Procédures appliquées
• + suivi des indicateurs
• + évaluation et suivi des plans d'actions



Renouvellement du NIVEAU 3 obtenu

Des audits seront réalisés pour certifier notre organisme à chaque niveau pour nous accompagner dans la préparation.

Ces audits seront organisés comme des certifications à blanc, visant à déterminer si nos pratiques satisfont les exigences de la norme Afnor 2218.



Les audits de certification, de suivi et de renouvellement seront réalisés par un organisme certificateur externe.

Qui ?

Chaque caisse MSA est concernée à titre individuel

Les personnes auditées sont a minima les suivantes :

Le médecin-chef et des représentants des équipes pluridisciplinaires de SST et de la cellule pluridisciplinaire opérationnelle

Le directeur de la caisse

Le conseil d'administration de la caisse locale de MSA ou des représentants des membres des comités



En quoi suis-je concerné.e ?

La certification porte sur l'offre de service socle et le fonctionnement du service SST. Nous sommes tous concernés, que ma mission relève de la santé au travail, de la prévention des risques professionnels, ou que je sois une personne ressource au service SST collaborant ponctuellement avec eux dans le cadre de leur mission, ou que j'exerce au niveau des fonctions supports de la caisse.